

Aucune limite d'âge

Prise en charge des frais médicaux
à concurrence de 500.000 €

Prise en charge des frais hôteliers
en cas de mise en quarantaine

Option ZAP+ pour l'annulation, y
compris en cas de COVID-19

À PARTIR DE :

23€

COTISATION EN FONCTION DE LA DESTINATION

Cette assurance multirisque couvre les séjours touristiques allant jusqu'à 6 mois et inclut les garanties « assistance spéciale COVID », comme la prise en charge des frais d'hébergement suite à une quarantaine.

Ses garanties complètes à un prix attractif peuvent être renforcées par l'option AVA ZAP+ qui couvre les annulations, y compris pour des événements liés à la pandémie.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 184 JOURS

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
COURT SÉJOUR,
LONG SÉJOUR

DESTINATION
MONDE ENTIER

LIMITE D'ÂGE
AUCUNE

GARANTIES



OPTIONS



ANNULATION

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Souscription	Union Européenne / Espace Schengen	Autres destinations	USA et/ou Canada
Jusqu'à 6 j	23 €	36 €	47 €
Jusqu'à 15 j	33 €	52 €	69 €
Jusqu'à 30 j	48 €	76 €	102 €
Jusqu'à 31 j	63 €	100 €	134 €
Jusqu'à 62 j	81 €	128 €	173 €
Jusqu'à 92 j	110 €	174 €	236 €
Jusqu'à 123 j	136 €	216 €	293 €
Jusqu'à 153 j	155 €	245 €	333 €
Jusqu'à 184 j	169 €	270 €	367 €

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

AVA ZAP+ : GARANTIE ANNULATION

- 4,5 % du prix du voyage TTC avec un minimum de 20 € par personne.

infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- En cas de voyages multiples dans l'année, nous vous recommandons l'AVAntages 360.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 2 000 € par assuré et par an Franchise : 50 € Objets de valeur : remboursement à 50 % du montant de la garantie
	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : 500.000 € , franchise de 30 €
FRAIS MÉDICAUX	EN CAS D'HOSPITALISATION	Avance des frais
	HORS HOSPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement en complément de la Sécurité Sociale (médecin, pharmacie) ou à défaut au 1er euro
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	Maximum 300 €
RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	TÉLÉCONSULTATION AVANT LE DÉPART	Frais réels
	MISE À DISPOSITION D'UN TITRE DE TRANSPORT RETOUR EN CAS DE DÉCÈS D'UN PARENT PROCHE	Titre de transport Retour
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DES ACCOMPAGNANTS	Titre de transport Retour
	RETOUR ACCOMPAGNÉ DES ENFANTS MINEURS	Titre de transport Aller-Retour
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS	Frais réels
	FRAIS FUNÉRAIRES NÉCESSAIRES AU TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 2.300 €
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 80 € Maximum : 10 nuits
	RETOUR IMPOSSIBLE	<ul style="list-style-type: none"> Max. : 1.000 € par personne 150 € par nuit, max. 14 nuits
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> 80 € par nuit, max. 14 nuits
	FRAIS D'HÉBERGEMENT SUITE À QUARANTAINE	<ul style="list-style-type: none"> 150 € par nuit, max. 14 nuits
	VALISE DE SECOURS ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE SUITE À QUARANTAINE	<ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne : 100 € Maximum par famille : 350 €
	FORFAIT TÉLÉPHONIQUE SUITE À QUARANTAINE	<ul style="list-style-type: none"> Max.: 80 €
	ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE AU DOMICILE SUITE À RAPATRIEMENT	Frais réels
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.100 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 15.300 €
	INCIDENT VOYAGE	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS
RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 24H		Maximum par Assuré : 300 €
RETARD D'AVION DE PLUS DE 5H		Maximum par Assuré : 150 €
AVANCE DE FONDS EN CAS DE PERTE / VOL DE VOS MOYENS DE PAIEMENT, DE PASSEPORT		Maximum par Assuré : 1 500 €
IND. ACCIDENT	CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL OU D'INVALIDITÉ SUPÉRIEURE À 10%	Par assuré : 10.000 € Maximum par événement : 50.000 €
RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	Maximum dommages corporels, matériels et immatériels : 4.500.000 € dont 750.000 € pour les dommages matériels et immatériels avec franchise de 150 €

OPTION ANNULATION AVA ZAP+

ANNULATION	ANNULATION DE VOYAGE POUR RAISONS MÉDICALES EN CAS DE COVID (MALADIE ET DÉFAUT DE VACCINATION)	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 12.000 € par assuré et 30.000 € par événement Franchise : 15%
	ANNULATION « TOUT SAUF »	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 12.000 € par assuré et 30.000 € par événement Franchise par dossier : 50 €

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS DU CONTRAT

Dans un souci de transparence, nous vous présentons les principales exclusions de ce contrat. Vous trouverez les détails et informations complémentaires sur nos **Conditions Générales**.

EXCLUSIONS GÉNÉRALES

L'usage de stupéfiants ou drogues non prescrits médicalement, et L'état d'imprégnation alcoolique. La pratique, à titre professionnel, de tout sport.

Les accidents résultants de votre participation, même à titre d'amateur, aux sports suivants : sports mécaniques (quel que soit le véhicule à moteur utilisé), sports aériens, alpinisme de haute montagne, bobsleigh, chasse aux animaux dangereux, hockey sur glace, skeleton, sports de combat, spéléologie, sports de neige comportant un classement international, national ou régional.

L'inobservation volontaire de la réglementation du pays visité ou de la pratique d'activités non autorisées par les autorités locales.

Les épidémies et pandémies sauf stipulation contraire dans la garantie, pollutions, catastrophes naturelles. La guerre civile ou étrangère, émeutes, grèves, mouvements populaires, actes de terrorisme, prise d'otage.

EXCLUSIONS ASSISTANCE

Les états de grossesse, à moins d'une complication imprévisible, et dans tous les cas, les états de grossesse au-delà de la 36^{ème} semaine, l'interruption volontaire de grossesse, les suites de l'accouchement.

Les convalescences et les affections en cours de traitement, non encore consolidées et comportant un risque d'aggravation brutale.

Les maladies antérieurement constituées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les 6 mois précédant la date de départ en voyage.

Les événements liés à un traitement médical ou à une intervention chirurgicale qui ne présenteraient pas un caractère imprévu, fortuit ou accidentel.

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Vous trouverez ci-dessous la procédure à adopter pour la garantie Frais Médicaux à l'étranger. Consultez les **Modalités en cas de sinistre** pour en savoir plus.

HOSPITALISATION & ASSISTANCE

Vous devez contacter l'assisteur à :

01.55.98.58.55

voyage@mutuaide.fr

SOINS MÉDICAUX HORS HOSPITALISATION

Vous devez avancer les frais et demander le remboursement avec les pièces justificatives (dossier médical complété par le médecin, factures, justificatifs de paiement, RIB européen) via votre espace client sur AVA.FR, ou par mail à sinistres@ava.fr.

ATTENTION

Pour les demandes d'indemnisation de **plus de 800 €**, les originaux des factures, feuilles de soins et justificatifs de paiement seront demandés.

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**